

CLINIQUE MÉDICALE DE TOURAINÉ

Gatineau, le 28 janvier 2020

Objet: Avis de fin de pratique

Madame,

Monsieur,

Et tous les membres de la famille qui sont patients du Dr Jolin,

Depuis maintenant 23 ans, j'œuvre à titre de médecin de famille en Outaouais. Des années qui m'ont permis de rendre de multiples services au sein de la communauté, mais aussi de m'épanouir tant au plan professionnel que personnel.

Toutefois des circonstances imprévues et non sollicitées m'ont amenée à prendre une pause du travail depuis quelques mois. Cette pause m'a amenée à faire un bilan de ma vie professionnelle. Au terme de cette réflexion et par respect à votre égard, je tiens à vous informer que je ne reprendrai pas le travail, mettant ainsi un terme à ma pratique en tant que médecin de famille à la Clinique médicale de Touraine.

Étant donné l'absence de relève et les limites des ressources, je dois vous informer que les services de la Clinique médicale de Touraine ne vous seront plus accessibles à partir du 1^e février 2020. Pour obtenir des services médicaux d'ici à ce que votre dossier soit pris en charge par un nouveau médecin, ailleurs qu'à la clinique médicale de Touraine, voici les options qui s'offrent à vous:

- * Consultez le site web officiel du Gouvernement du Québec au Québec.ca. Sous la rubrique «santé» vous trouverez les coordonnées des cliniques offrant des services aux patients sans médecins de famille, des informations concernant la santé, les ressources disponibles ainsi que le lien pour vous inscrire à un médecin de famille.
- * Vous pouvez aussi obtenir de l'aide pour vos besoins médicaux et psychosociaux, en tout temps, en appelant Info-Santé au 811.
- * Si votre condition requiert une évaluation urgente, présentez-vous à l'urgence d'un des hôpitaux du CISSSO.

2B-520, boul. de l'Hôpital, Gatineau, QC J8V 2P5 Tél. : (819) 568-0212

CLINIQUE MÉDICALE DE TOURAINE

De plus, si vous désirez être pris en charge par un nouveau médecin de famille, vous devez vous inscrire au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) sur le site Québec.ca sous la rubrique «santé». Conformément aux dispositions des règles gouvernementales, seul(e) un(e) patient(e) peut faire son inscription sur la liste du Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF). Un médecin ou une clinique ne peuvent le faire directement au nom d'un patient.

Considérant mon départ et afin que soit assuré le suivi des résultats de vos examens à venir et déjà prescrits, je vous recommande de consulter une des cliniques offrant des services aux patients sans médecin de famille, avec vos requêtes en main, pour que le nom du médecin prescripteur sur la requête soit remplacé par le médecin que vous consulterez.

Votre dossier médical sera conservé à la Clinique médicale de Touraine. Sur demande, une copie sera transmise au médecin qui acceptera éventuellement de vous prendre en charge.

J'ai beaucoup appris de chacune et de chacun d'entre vous et je vous en remercie. Les mots ne suffiront pas pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée au cours de toutes ces années.

Le temps est venu pour moi de passer le flambeau, non sans tristesse, mais avec le sentiment d'avoir fait du bon travail, et ce, avec une équipe exceptionnelle.

Respectueusement vôtre,

Dr Isabelle-Sophie Jolin